

BUDGET PRIN

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : DCP_2023_0219

avec 0 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 03/07/2023

Objet : Avenant n°1 au marché n° 22.140 "Réaménagement de la cour de l'école maternelle Rouget de Lille - Mobiliers et jeux"

Nature : Arrêtés individuels

Matière : Commande Publique - Marchés publics

Date de télétransmission : 03/07/2023

Agent de transmission : AUTOMATE

Acte : DCP_2023_0219.pdf

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 059

Identifiant de l'acte : 059-215905993-20230703-DCP_2023_0219-AI

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 03/07/2023



Tourcoing

Hôtel de Ville

10 place Victor Hassebroucq
BP 80479
59208 Tourcoing Cedex
Tél. : 03 20 23 37 00
Fax : 03 20 23 37 99

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU NORD

VILLE DE TOURCOING

DCPAJI_2023_0219



Objet : Avenant n°1 au marché n° 22.140 intitulé « Réaménagement de la cour de l'école maternelle Rouget de Lisle – Mobiliers et jeux »

DECISION MUNICIPALE PRISE EN APPLICATION DES ARTICLES L 2122-22 et L 2122-23 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Nous, Maire de la Ville de Tourcoing ;

Vu l'article L 2122-18 du code Général des Collectivités Territoriales permettant la délégation de signature du Maire ;

Vu la délibération n°5 du 13 septembre 2020 portant application de l'article L 2122-22 du code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté SAJP 2022-0088 du 04 octobre 2022 portant délégation de signature au Premier Adjoint Monsieur VUYLSTEKER ;

Considérant que le marché n° 22.140 intitulé « Réaménagement de la cour de l'école maternelle Rouget de Lisle – Mobiliers et jeux » a été notifié à la société FRANCE ENVIRONNEMENT le 15 février 2023 pour un montant de 38 153, 43 euros HT ;

Considérant la nécessité d'ajouter au présent marché la fourniture et la mise en place de :

- 1 cabanon : modèle Habrita, prix unitaire de 2031,92 € HT ;
- 1 poulailler : modèle Ottawa de la Ferme de Beaumont, prix unitaire : 668,56 € HT ;
- 1 clapier : modèle Campagne de la Ferme de Beaumont, prix unitaire : 569,93 € HT ;
- 2 portillons : modèles similaires à l'existant, prix unitaire : 289,07 € HT ;
- 30,90 m² de gazon synthétique : gazon de type Disko, prix au m² : 59,04 € HT.

Considérant qu'un marché peut être modifié lorsque la modification est rendue nécessaire par des circonstances qu'un acheteur diligent ne pouvait pas prévoir en application de l'article R2194-5 du Code de la commande publique ;

DECIDONS

Article 1^{er} : de conclure l'avenant n°1 au marché n° 22.140 avec la société FRANCE ENVIRONNEMENT. L'avenant autorise une hausse globale de 14,87 % sur le montant actuel du marché.

Article 2 : Les dépenses résultant de l'exécution du marché seront imputées sur le budget communal.

Conformément aux deux derniers alinéas de l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de cette décision lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

Article 3 : Ampliation de la présente décision est faite :

- Le Préfet du Nord pour contrôle de légalité
- Le Trésorier pour information
- Le Maire et les services concernés pour application

A Tourcoing, le

03 JUL. 2023




Pour le Maire et par délégation
Le Premier Adjoint
Jean-Marie VUYLSTEKER

DELAIS ET VOIES DE RECOURS :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif devant le Maire de TOURCOING dans le délai de deux mois à compter de la date de sa publication.

Un recours contentieux peut être formé devant le Tribunal Administratif de LILLE, 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire, CS 62039, 59014 LILLE CEDEX, dans le délai de deux mois à compter de la réponse de l'administration au recours administratif ou à compter de la publication de ladite décision.

Le Tribunal peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Publié sur le site de la Ville le :

03 JUL. 2023